



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MARS 2018

Nombre de membres composant 33

le Conseil

Nombre de membres présents à 27

la séance

Le jeudi 29 mars 2018 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

Nombre de membres représentés 6

Nombre de membres non 0
représentés

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Virginie TOLLARD donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Catherine MEUNIER donne procuration à Monsieur Gilles COLRAT, Madame Amèle SELLAM donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN donne procuration à Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOYE donne procuration à Monsieur Michel LAVAL, Monsieur Olivier AUBRY donne procuration à Monsieur Bernard DUVERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Rémi DECOUT

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Olivier DOSNE

DELIBERATION N° 11

BUDGET ANNEXE DU CINÉMA - EXERCICE 2018 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

PREAMBULE - Monsieur Pierre MARCHADIER, 8ème Adjoint au Maire délégué à la culture et à l'attractivité du territoire

Mes chers collègues,

Le budget 2018 du cinéma est équilibré en dépenses et en recettes à 194 101,68 €. Ces prévisions intègrent les résultats de l'exercice 2017 que nous venons de voter. Ce budget 2018 se décompose ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

(équilibrée en dépenses et en recettes à 127 803,00 €)

LES DÉPENSES

- Charges à caractère général (chapitre 011) 45 600,00 €

Ce chapitre comprend les dépenses courantes nécessaires à l'exploitation du Cinéma. C'est sur ce chapitre que sont imputés les locations de films ou les frais de maintenance du matériel de projection (logiciels,...). Ce poste budgétaire est identique à l'enveloppe allouée au BP 2017.

- Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) 76 000,00 €

Le budget annexe du Cinéma rembourse au budget principal de la commune les dépenses engendrées par la mise à disposition de personnel par la Ville. Compte tenu des mouvements de personnel, cette charge est légèrement réduite par rapport à l'an dernier.

- Opérations d'ordre de transfert entre les sections (compte 042) 6 203,00 €

Il s'agit des dotations aux amortissements qui constatent annuellement la dépréciation des biens mobiliers acquis sur une durée de vie normale. A l'issue de leurs cycles d'amortissement ces biens mobiliers pourront faire l'objet d'un renouvellement.

LES RECETTES

- Produits des services, du domaine et ventes (chapitre 70) 45 000,00 €

Dans ce chapitre sont imputés les produits issus de la vente des billets de cinéma. Le BP 2018 est construit sur une hypothèse de fréquentation égale à 2017 qui a vu 15 526 spectateurs venir au Cinéma, chiffre en hausse de 4.15% par rapport à 2016. Pour mémoire la Ville a décidé ne pas augmenter les tarifs en 2018.

- Dotations et participations (chapitre 74) 81 347,44 €

Cette recette correspond à la subvention communale de fonctionnement qui est en légère augmentation cette année du fait d'un résultat reporté nul sur l'exécution 2017.

- Opérations d'ordre de transfert entre les sections (compte 042) 1 455,56 €

Il s'agit d'écritures comptables nécessaires pour la reprise des subventions d'équipement perçues lors de la numérisation du cinéma.

- Résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002) 0,00 €

Comme nous l'avons constaté dans la précédente délibération sur la reprise anticipée des résultats, le budget annexe du Cinéma n'a pas dégagé de résultat excédentaire en section de fonctionnement en 2017.

SECTION D'INVESTISSEMENT

(équilibrée en dépenses et en recettes à 66 298,68 €)

LES DÉPENSES

- Immobilisations corporelles (chapitre 21) 47 158,12 €

Cette somme sert uniquement de variable d'ajustement de la section d'investissement du fait de l'excédent des recettes sur les dépenses.

- Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16) 17 685,00 €

Il s'agit d'une opération de régularisation comptable. Dans le cadre du passage au numérique, une avance a été accordée par le CNC que la Commune sera amenée à rembourser à terme.

- Opération d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) 1 455,56 €

Ce chapitre est le pendant du chapitre 042 en recettes de fonctionnement.

LES RECETTES

- Opérations d'ordre de transfert entre les sections (compte 040) 6 203,00 €

Ce chapitre est le pendant du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

- Résultat d'investissement reporté (chapitre 001) 60 095,68 €

Comme nous l'avons constaté dans la précédente délibération sur la reprise anticipée des résultats, le budget annexe du Cinéma a dégagé un résultat excédentaire d'investissement de 60 095,68 € en 2017.

Je vous propose donc d'adopter le budget annexe du cinéma pour l'exercice 2018.

Principaux textes réglementaires	- nomenclature comptable M14 - articles L2311-5 et R2311-13 du CGCT
----------------------------------	--

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 14/03/2018

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article Unique : Adopte, par chapitre, le budget primitif du cinéma pour l'exercice 2018, ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de

- en recettes : 194 101,68 €
- en dépenses : 194 101,68 €

Dont :

- Section de fonctionnement : 127 803,00 €
- Section d'investissement : 66 298,68 €

Je soussigné, Jean-Jacques GRESSIER, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publié le : - 9 AVR. 2018

Télétransmis transmis au contrôle de légalité le : 6 AVR. 2018 A Joinville-le-Pont le 13 AVR. 2018



